



CENTRE SCOLAIRE KOETSCHETTE

ANNEE SCOLAIRE
2021-2022



ADMINISTRATION COMMUNALE DE RAMBROUCH

CIRCULAIRE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

À l'occasion de la rentrée scolaire 2021/2022, le collège échevinal de la commune de Rambrouch voudrait rendre attentifs les parents des élèves aux points suivants:

1. Rentrée des classes

La rentrée des classes pour tous les élèves des classes de l'enseignement fondamental aura lieu le mercredi, 15/09/2021.

2. Horaire des classes

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:50 – 08:45	07:50 – 08:45	07:50 – 08:45	07:50 – 08:45	07:50 – 08:45
08:45 – 09:35	08:45 – 09:35	08:45 – 09:35	08:45 – 09:35	08:45 – 09:35
09:35 – 09:55	09:35 – 09:55	09:35 – 09:55	09:35 – 09:55	09:35 – 09:55
09:55 – 10:10 récréation	09:55 – 10:10 récréation	09:55 – 10:10 récréation	09:55 – 10:10 récréation	09:55 – 10:10 récréation
10:10 – 11:05	10:10 – 11:05	10:10 – 11:05	10:10 – 11:05	10:10 – 11:05
11:05 – 11:55	11:05 -12:00	11:05 – 11:55	11:05 – 12:00	11:05 – 11:55
14:00 – 14:55		14:00 – 14:55		14:00 – 14:55
14:55 – 15:00 récréation		14:55 – 15:00 récréation		14:55 – 15:00 récréation
15:00 – 15:55		15:00 – 15:55		15:00 – 15:55

Pendant l'année scolaire 2021/2022, il n'y aura pas de cours les samedis.

3. Obligation de la fréquentation scolaire

Aux termes de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, la fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1er septembre de l'année en cours et pour les 12 années consécutives.

4. Absences

Toute absence doit impérativement être notifiée par la personne responsable de l'enfant au titulaire de classe concerné dans les meilleurs délais et en tout cas avant le début des cours. À noter que les seuls motifs d'absence légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Voici le lien pour le modèle d'une excuse que vous pouvez également imprimer :

<https://www.rambrouch.lu/fr/Documents/Ecole%20GW/Excuse%20absence.pdf>

5. Dispense de fréquentation scolaire

Aux termes de l'article 17 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, les dispenses de fréquentation scolaire pourront être accordées à la demande motivée de la personne responsable, à savoir:

- par l'instituteur ou l'institutrice, pour une journée ou une partie d'une journée.
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée. Les demandes écrites sont à adresser à M. Paul HERMES, Président du comité d'école, 1, rue de la Paix, L-8821 KOETSCHETTE

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq journées consécutives par année scolaire.

Cependant, comme les enfants sont obligés de fréquenter l'école, il faut remarquer que les dispenses ne seront pas accordées pour prolonger les vacances scolaires.

Voici le lien pour le modèle d'une demande de dispense de fréquentation scolaire que vous pouvez également imprimer :

<https://www.rambrouch.lu/fr/Documents/Ecole%20GW/Demande%20de%20dispense%20de%20fr%c3%a9quentati%20on%20scolaire.pdf>

6. Transport scolaire communal

Le transport scolaire sera exécuté par les entreprises de transport chargées à cet effet par le collège échevinal et suivant l'horaire établi par le collège échevinal. Seuls les élèves inscrits au centre scolaire de Koetschette et habitant dans la commune de Rambrouch, à l'exception des élèves du précoce, sont autorisés à emprunter le bus scolaire. Les autobus scolaires ne s'arrêteront qu'aux points d'arrêts fixés et publiés. Vu la législation actuellement en vigueur, les trajets ont été organisés de sorte que chaque élève dispose d'une place assise. Dans cet ordre d'idées, les enfants doivent prendre le bus desservant l'arrêt le plus proche de leur résidence.

Si vos enfants sont obligés de prendre un autre bus scolaire (enfants qui se rendent chez une gardienne), une autorisation est à demander par écrit auprès du collège échevinal. Les revendications individuelles sauront être prises en considération tant que l'autobus en question dispose d'assez de places assises.

Les horaires sont susceptibles de subir des modifications si les besoins l'exigent. Toute réclamation concernant le transport scolaire est à adresser par écrit au collège échevinal.

Afin d'améliorer la sécurité du transport scolaire, un règlement communal relatif au transport scolaire a été voté par le conseil communal et peut être consulté sur le site de la commune de Rambrouch.

<https://www.rambrouch.lu/fr/Documents/Ecole%20GW/R%C3%A8glement%20communal%20relatif%20au%20transport%20scolaire.pdf>

7. Transport scolaire privé

Les parents qui amènent leurs enfants en voiture privée sont priés de stationner leur voiture sur le parking près du terrain de football synthétique au plus tard cinq minutes avant le début des cours. L'accès pour le parking se fait uniquement par le chemin débouchant sur la route d'Arsdorf. Les parents qui amènent leurs enfants en voiture privée sont priés d'utiliser toujours l'accès du parking (Entrée « O ») près du terrain de football synthétique via la route d'Arsdorf (entrée près du dépôt de l'Administration des Ponts et Chaussées) et de faire le tour pour sortir par la rue de Martelange.

La circulation dans la « rue de la Paix » est strictement réservée au transport scolaire. La Police Grand- Ducale veillera au respect de cette disposition et ne tolérera aucune exception. Toute infraction sera punie par avertissement taxé.

Puisque la surveillance des enfants devant l'école sera assumée par du personnel enseignant, les parents confieront leurs enfants aux enseignants surveillants à l'entrée de l'école. Les parents sont donc priés de ne plus accompagner leurs enfants jusqu'à l'entrée des salles de classe pour éviter ainsi un va-et-vient inutile dans les couloirs qui perturberait le bon fonctionnement des cours.

A la fin des cours, les parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s) devant le bâtiment scolaire doivent être présents avant le départ des autobus scolaires, mais au plus tôt 10 minutes avant la fin des cours (c.-à-d. au plus tôt à 11.45 heures le matin et à 15.45 heures l'après-midi).

Nous vous prions de **respecter les panneaux de signalisation**.

Le collège échevinal de la commune de Rambrouch tient à vous informer qu'il a été saisi par le personnel enseignant d'un danger potentiel émanant du grand nombre de personnes présentes à la fin des cours sur le trottoir devant l'entrée principale de l'école fondamentale de Koetschette.

En conséquence le collège échevinal invite les parents à attendre leurs enfants dans la petite cour de récréation ce qui permet au personnel enseignant, assurant la surveillance au quai de bus, d'avoir une meilleure vue sur les enfants jusqu'au moment où ils ont emprunté leur place dans le bus scolaire respectif.



L'endroit exact pour l'espace d'attente pour les parents sera indiqué par un panneau.

8. Vacances et congés

Toussaint	du samedi 30 octobre 2021 au dimanche 7 novembre 2021
St. Nicolas	lundi, 6 décembre 2021
Noël	du samedi 18 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022
Carnaval	du samedi 12 février 2022 au dimanche 20 février 2022
Pâques	du samedi 2 avril 2022 au lundi 18 avril 2022
Journée de l'europe	lundi, le 9 mai 2022
Pentecôte	du samedi 21 mai 2022 au dimanche 29 mai 2022
Lundi de Pentecôte	lundi, le 6 juin 2022
Fête nationale	jeudi, le 23 juin 2022
Vacances d'été	du samedi 16 juillet 2022 au mercredi 14 septembre 2022

Le lendemain de la 1^{ière} communion, les classes du 3e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants des classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites individuelles concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

9. Cours de natation

Le règlement interne concernant l'utilisation de la piscine scolaire est à observer scrupuleusement par tous les usagers de la piscine.

Les enfants doivent :

- se conformer aux instructions de l'instructeur de natation.
- porter un maillot de bain décent et convenable, les bikinis, les shorts ou bermudas n'étant pas autorisés.
- porter un bonnet de bain en silicone pour des raisons d'hygiène.

Les parents doivent veiller particulièrement à ce que :

- les enfants ne portent pas leur maillot de bain en dessous des vêtements pour se rendre à l'école mais le mettent seulement avant le début des cours de natation.

Chaque enfant qui, lors d'un contrôle, n'aura pas observé cette prescription sera exclu du cours de natation sans aucune exception.

- leurs enfants ramènent les maillots de bain et les draps mouillés à la maison après usage.

- Les enfants qui ne participent pas aux cours de natation devront impérativement apporter des vêtements appropriés (short et t-shirt) pour le séjour pendant les cours à l'intérieur de la piscine.

10. Education sportive

Pour des raisons d'hygiène et de santé, les parents d'élèves sont priés d'équiper leurs enfants de vêtements de sport pour les cours d'éducation sportive. Les enseignants sont en droit d'exclure de ces cours, en cas de récidive, les élèves qui ne portent pas de vêtements adéquats.

11. Livres scolaires

Etant donné que l'achat des livres scolaires se chiffre chaque année à environ 70.000 €, nous vous prions de veiller à ce que vos enfants prennent soin des livres scolaires mis gratuitement à leur disposition par les communes de Rambrouch et d'Esch-sur-Sûre.

12. Accidents scolaires

Si vous constatez que votre enfant a subi un accident, soit à l'enceinte de l'école, soit lors du trajet, vous devez vous mettre en rapport avec le titulaire de la classe afin que les informations y relatives soient transmises dans les plus brefs délais au secrétariat communal en vue de l'établissement de la déclaration d'accident.

13. Les représentants des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves s'échangent avec le comité d'école et donnent leur avis sur le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS), l'organisation scolaire et la vie à l'école.

Les mandats des représentants des parents d'élèves se renouvellent toutes les deux années. Pour plus d'informations sur les activités des représentants des parents d'élèves veuillez contacter le comité actuel par voie de courriel : comitedesparents@schoul-kietscht.lu

Les élections auront lieu en octobre à une date à fixer par le président du comité d'école.

14. Divers

Faisant suite à la demande du personnel enseignant et de différents membres de la commission scolaire de la commune de Rambrouch, nous vous prions de bien vouloir veiller à ce que les élèves n'amènent pas les objets suivants à l'école:

- a) couteaux
- b) téléphones mobiles et MP3
- c) balles en cuir
- d) consoles de jeux portables
- e) roller blades, inline skates, trottinettes, Heely's

Ceci reste à observer également en cas d'excursions et de visites pédagogiques – les appareils photos intégrés dans les téléphones mobiles ne sont pas autorisés non plus.

En cas d'urgence, lors d'une excursion, les enseignants sont équipés pour pouvoir joindre directement les parents pour pouvoir échanger les informations nécessaires. A cet égard, les parents sont priés d'informer les enseignants ainsi que la direction de la maison relais impérativement de tout changement de numéro de téléphone.

Les enfants qui sont équipés d'un cartable de type « trolley » sont priés, dans la mesure du possible de porter le cartable dans l'enceinte du bâtiment scolaire, ainsi que dans les cages d'escaliers, afin d'éviter tout bruit inutile. Ces dispositions ont été prises dans l'intérêt de la sécurité des enfants et pour éviter tous les problèmes qui se sont posés dans le passé.

Nous comptons pour l'année scolaire 2021/2022 sur une bonne collaboration avec les parents et nous souhaitons une année pleine de succès aux élèves.

15. Adresses utiles

Liste des numéros de téléphone du centre scolaire et sportif de Koetschette :

- a) Concierge 23 64 19 28
- b) Salle de conférences 23 64 19 53
- c) Salle de conférences (fax) 23 64 94 39
- d) Piscine 23 64 19 71

Site internet de l'école fondamentale de Koetschette : www.schoul-kietscht.lu

<p>Président de la commission scolaire : Monsieur Antoine RODESCH</p> <p>Adresse postale : Administration Communale de Rambrouch 19, rue Principale L-8805 Rambrouch</p>	<p>Président du comité d'école Monsieur Paul HERMES</p> <p>Adresse postale : Centre scolaire et sportif de Koetschette 1, rue de la Paix L-8821 Koetschette</p> <p>Mail : paul.hermes@education.lu comite@schoul-kietscht.lu</p>
<p>Directeur de l'Enseignement fondamental Monsieur Patrick MERGEN</p> <p>Adresse postale : Direction de région REDANGE (Région 13) 74, Grand Rue L-8510 Redange</p> <p>Mail : secretariat.redange@men.lu</p> <p>Tél : 24 75 58 40</p>	<p>Chargée de direction des structures d'accueil : Madame Ramona FERREIRA-BAUM</p> <p>Adresse postale : Centre scolaire et sportif de Koetschette 1, rue de la Paix L-8821 Koetschette</p> <p>Mail : maisonrelais@rambrouch.lu</p> <p>Tél : 23 64 19-80 (direction) 23 64 19-81 (accueil matinal)</p>
<p>Secrétariat communal / Service enseignement Monsieur Conny Wantz</p> <p>Adresse postale : Administration Communale de Rambrouch 19, rue Principale L-8805 Rambrouch</p> <p>Mail : conny.wantz@rambrouch.lu</p> <p>Tél : 23 64 09 24</p>	<p>Secrétariat communal / Service enseignement Monsieur Georges Weissgerber</p> <p>Adresse postale : Administration Communale de Rambrouch 19, rue Principale L-8805 Rambrouch</p> <p>Mail : georges.weissgerber@rambrouch.lu</p> <p>Tél : 23 64 09 27</p>
<p>Secrétariat communal / Service enseignement Madame Monique Berg</p> <p>Adresse postale : Administration Communale de Rambrouch 19, rue Principale L-8805 Rambrouch</p> <p>Mail : monique.berg@rambrouch.lu</p> <p>Tél : 23 64 09 25</p>	<p>Représentants actuels des parents d'élèves : Madame Cindy Cordeiro Gonçalves de Oliveira Madame Nathalie Kremer-Weis Madame Annick Majerus Madame Christina Schuller-Figus Madame Sandy Rodesch-Freudenberg Madame Conny Urbany</p> <p>Mail: comitedesparents@schoul-kietscht.lu</p>

Transport scolaire 2021-2022

- **Vu le grand nombre d'enfants, des arrêts de la ligne 1 ont été retirés et ajoutés à la ligne 3.**
- **Le trajet et l'horaire du trajet 1 et 3 sont susceptibles de changer plusieurs fois durant l'année scolaire dus aux travaux de canalisation prévus à Holtz. (probablement déjà la semaine du 20/09/2021)**

Trajet 1 : Perlé(en partie) - Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Perlé	16, rue du Faubourg	7.26	12.15	12.20	13.36	16.15
	48, route d'Arlon	7.28	12.17	12.22	13.38	16.17
	rue de l'Eglise (ancienne école)	7.30	12.19	12.24	13.40	16.19
Z.I. Riesenhof	route de Martelange	7.42	12.04	12.09	13.52	16.04
Koetschette	Ecole	7.46	12.00	12.05	13.56	16.00

Trajet 2 : Wolwelage – Rombach - Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Wolwelage	29, rue Principale	7.22	12.23	12.27	13.32	16.22
Haut-Martelange	arrêt «Leekoll»	7.23	12.22	12.26	13.33	16.21
Rombach	rue des Tilleuls (Gare)	7.24	12.21	12.25	13.34	16.20
	23A, rue Belle-Vue	7.25	12.20	12.24	13.35	16.19
	40-42 / 29, rue Belle-Vue	7.26	12.19	12.23	13.36	16.18
Wolwelage	bifurcation rue des Romains/ rue de Martelange	7.28	12.18	12.22	13.38	16.17
	41, rue Principale (kiosque)	7.30	12.15	12.20	13.40	16.15
	70, rue Principale (Spetzt)	7.32	12.13	12.18	13.42	16.13
	44, rue de l'Ermitage	7.34	12.11	12.16	13.44	16.11
Flatzbour	10, route de Perlé	7.35	12.10	12.15	13.45	16.10
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 3 : Perlé (en partie) - Holtz - Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Perlé	rue de la Poste (Gare)	7.22	12.23	12.28	13.32	16.23
	rue des Champs (Centre Culturel)	7.26	12.19	12.24	13.36	16.19
	20, rue de Holtz	7.29	12.16	12.21	13.39	16.16
Holtz	rue du Village (ancienne école)	7.34	12.09	12.14	13.44	16.09
	Arrêt «Morewee» (après intersection Rue Principale / Rue des Champs)	7.35	12.10	12.15	13.45	16.10
	7, rue Principale	7.36	12.11	12.16	13.46	16.11
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 4 : Bigonville - Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Bigonville	32, rue du Village	7.32	12.10	12.15	13.42	16.10
	51, rue Principale	7.34	12.12	12.17	13.44	16.12
	2, rue Principale (Kéismart)	7.35	12.13	12.18	13.45	16.13
	36, rue des Romains	7.37	12.08	12.13	13.47	16.08
	Bigonville-Poteau	7.40	12.05	12.10	13.50	16.05
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 5 : Bilsdorf - Arsdorf - Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Arsdorf	Rue du Cimetière	7.24	12.22	12.27	13.34	16.22
Bilsdorf*	Riesenhafferwee (maison 2)	7.28	12.15	12.20	13.38	16.15
	rue Abbé Neuens (Eglise)	7.30	12.17	12.22	13.40	16.17
Arsdorf	31, rue du Lac	7.35	12.10	12.15	13.45	16.10
	rue du Lac (ancienne école)	7.37	12.08	12.13	13.47	16.08
	2, op der Lee	7.38	12.05	12.10	13.48	16.05
	16, rue JJ Klein (am Gronn)	7.39	12.06	12.11	13.49	16.06
	6, rue du Lac	7.42	12.03	12.08	13.52	16.03
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 6 : Koetschette - Eschette - Folschette - Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Koetschette	6, route d'Ettelbruck	7.22	12.03	12.08	13.32	16.03
Eschette	6, rue Principale	7.26	12.07	12.12	13.36	16.07
Folschette	rue d'Eschette	7.30	12.11	12.16	13.40	16.11
	16, rue Principale	7.31	12.12	12.17	13.41	16.12
	40, rue Principale (Centre Culturel)	7.33	12.14	12.19	13.43	16.14
	64, rue Princpale	7.36	12.17	12.22	13.46	16.17
	108, rue Principale	7.38	12.19	12.24	13.48	16.19
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 7 : Hostert - Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Hostert	Cité	7.19	12.12	12.17	13.29	16.12
	10, rue de Folschette	7.21	12.14	12.19	13.31	16.14
	10, rue de Lannen	7.24	12.16	12.21	13.34	16.16
	Hueschergare	7.26	12.18	12.23	13.36	16.18
	rue Principale (ancien lavoir)	7.31	12.22	12.27	13.41	16.22
	Brisenhaff	7.33	12.24	12.29	13.43	16.24
	intersection rue Principale – rue des Romains	7.36	12.26	12.31	13.46	16.26
	rue Principale (ancienne école) (via Goelt – Rambrouch)	7.38	12.28	12.33	13.48	16.28
Koetschette	Ecole	7.47	12.00	12.05	13.57	16.00

Trajet 8 : Rambrouch - Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Rambrouch	2, rue Principale	7.33	12.11	12.16	13.43	16.11
	Rue du Brill	7.35	12.07	12.12	13.45	16.07
	Rue Schwiedelbrouch	7.37	12.09	12.14	13.47	16.09
	Gare routière	7.39	12.05	12.10	13.49	16.05
	38, rue Principale	7.41	12.03	12.08	13.51	16.03
Koetschette	Ecole	7.44	12.00	12.05	13.54	16.00

Pour les enfants de la commune d'Esch-sur-Sûre (partie ancienne commune de Neunhausen) :

Ligne publique RGTR 619/1		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Lultzhausen	Driicht	7.22	12.23	12.28	13.32	16.19
	Bifurcation Lultzhausen	7.22	12.21	12.26	13.32	16.17
Bonnal	Um Bommel	7.24	12.18	12.23	13.34	16.14
Insenborn	Duerf	7.25	12.19	12.24	13.35	16.15
Koetschette	Ecole	7.35	12.02	12.07	13.45	15.58

Ligne publique RGTR 619/2		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Neunhausen	An der Urt	7.33	12.15	12.20	13.43	16.11
Koetschette	Ecole	7.42	12.02	12.07	13.52	15.58

Plan du site Centre Scolaire "Raoul FOLLEREAU"
KOETSCHETTE



- P** 1 Parking parents
- P** 2 Parking personnel de l'école
- P** 3 Parking
- Entrée

- A**₁ (sous-sol) Cantine
- A**₂ (rez-de-chaussée) Cycle 4
- A**₃ (étage 1) 2 salles de classe
- B**₁ (sous-sol) bibliothèque, salle de musique, salle de bricolage
- B**₂ (rez-de-chaussée) Cycle 3
- B**₃ (étage 1) Cycle 2
- C** Cycle 1 (Classe Cycle 1 D + E)
- D** Cycle 2
- E**₁+**F**₁ (rez-de-chaussée) Maison Relais
- E**₂+**F**₂ (étage 1) Cycle 1

- G** Crèche
- H** Piscine
- I** Hall des sports
- J** Quai des bus scolaires
- K** Aire de jeux crèche
- L** Bureau concierge
- M** Bureau direction Maison Relais
- O** Entrée principale centre scolaire, Maison Relais et Crèche
- P** Espace d'attente parents



ARCUS
am Dénngscht vu Kanner, Jugend a Famill

LES ÉCRANS EN FAMILLE



Gérer, éduquer et accompagner

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.

APRÈS 12 ANS

L'adolescent(e) s'affranchit de plus en plus des repères familiaux.



Éteindre le Wifi la nuit



Continuer à discuter avec votre enfant



Revoir les règles des écrans en fonction des besoins



Les besoins évoluent dans le temps

❗ Pas de réseaux sociaux avant 13 ans

ENTRE 9 ET 12 ANS

L'enfant a besoin de découvrir le monde et les relations humaines.



Privilégier les jeux vidéo à plusieurs



Âge de l'autonomie



Garder un œil sur l'utilisation des écrans



Premier smartphone personnel

ENTRE 6 ET 9 ANS

L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social.



Télévision sans images de violence



1^{ers} pas accompagnés sur internet



Jeux vidéo à usage modéré



Pas de journal télévisé pour adultes



Visionner en autonomie avec un adulte à proximité

❗ Pas d'internet seul avant 9 ans

ENTRE 3 ET 6 ANS

L'enfant a besoin de découvrir ses capacités sensorielles et manuelles.



Privilégier les écrans interactifs, accompagné par un adulte



Jeux vidéo à petite dose, privilégier de jouer en famille



Pas d'écran dans la chambre



Télévision déconseillée

❗ Pas de console de jeux individuelle avant 6 ans

AVANT 3 ANS

L'enfant a besoin de prendre connaissance de ses repères en votre compagnie!



Tablettes tactiles optionnelles :
 • périodes courtes (10min/j)
 • accompagnement par un adulte
 • seul objectif : jouer



Activités liées aux 5 sens



La tablette ne remplace pas les jouets traditionnels



Interaction humaine indispensable

❗ Pas de télévision avant 3 ans

❗ Écrans interactifs

- + Résolution intuitive des tâches
- + Apprentissages par **essais et erreurs**
- + Capacité d'**anticipation** et **retour d'expérience**

Informations utiles

Pour toutes les tranches d'âge, soyez toujours à l'écoute et disponibles, privilégiez les écrans interactifs.

De 3 à 12 ans et plus, respectez les âges indiqués pour les jeux vidéo et les films. Établissez des règles claires sur le temps d'écran.



einfach | digital

Zukunftskompetenze fir staark Kanner

**BEE
SECURE**



Plus d'informations sur bee-secure.lu



Contactez la BEE SECURE Helpline au 8002 1234. Les enfants, les jeunes, les parents ainsi que les enseignants et les éducateurs y trouveront des conseils et de l'aide dans tous les domaines des nouveaux médias. Le conseil téléphonique est gratuit et anonyme.



Contribuez à la lutte contre les contenus illégaux en ligne : si vous rencontrez des contenus sur Internet qui vous semblent illégaux, vous pouvez les signaler de manière anonyme sur <https://stopline.bee-secure.lu>. Par contenus illégaux, on entend : la présentation d'abus sexuels sur des mineurs, les contenus racistes, révisionnistes et discriminants, les contenus terroristes.

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Service national de la jeunesse

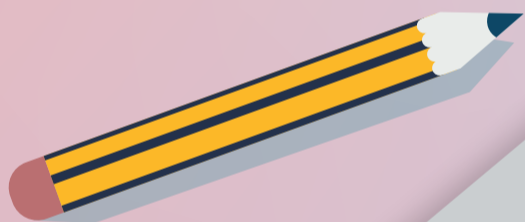
kanner
jugend
telefon

Co-financed by the Connecting Europe
Facility of the European Union

LES ÉCRANS EN FAMILLE

Gérer, éduquer et accompagner

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.



Nouveau service dès le 18 mai

Ne reste pas seul, écris-nous!



«Chatberodung»

Y a-t-il actuellement trop de tumulte autour de toi pour parler au téléphone sans être dérangé(e) ? Ou bien préfères-tu t'exprimer par écrit ? Tu préfères au plus vite partager ce qui te tracasse, être entendu(e) et en discuter le plus rapidement possible ?

Alors, le service de consultation « Chatberodung » est l'endroit idéal pour toi !

Une équipe de jeunes conseillers âgés entre 16 et 25 ans te conseillent sur base de leurs expériences. Ils t'attendent **tous les mardis de 18 à 21h** au chat en direct et te soutiennent dans une multitude de sujets.
C'est anonyme et confidentiel.



Tu nous trouves sous
www.kjtt.lu

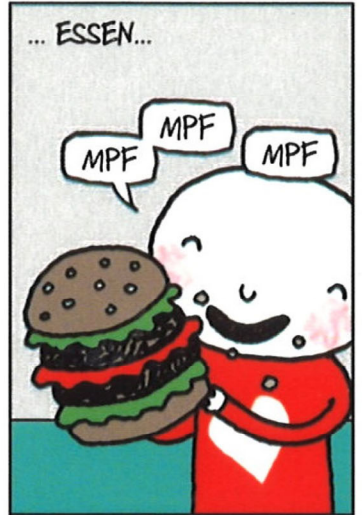
WAS TUN MENSCHEN, WENN ES IHNEN SCHLECHT GEHT:



...ÄRGER...



... ESSEN...



... DEN KOPF IN DEN SAND STECKEN...



...DAVON LAUFEN...



„BLEIF NET ELENG, RUFF UN.“

kanner jugend telefon

